



JONGNY FLASH



Bulletin d'information communal N° 79 décembre 2025 - Tout-ménage

Edito



Chères Jongnyssoises,
chers Jongnyssois,

L'année 2025 aura été riche en événements pour notre commune, tout comme j'en faisais déjà état en 2024. Nous continuons en effet à mener les projets initiés tel que le plan d'affectation communal et le projet de construction au centre du village, qui ont pu être présentés à notre population lors d'une séance d'information publique qui a eu lieu cet automne.

La Municipalité se réjouit de l'acceptation par le Conseil communal du crédit pour la construction du nouveau bâtiment pré et parascolaire lors de la séance du 19 novembre. La décision finale reviendra à notre population, un référendum spontané ayant été largement soutenu par les membres du Conseil. La votation populaire interviendra début 2026. La Municipalité, tenue quant à elle par le devoir de réserve, limitera désormais sa communication à des informations factuelles et ne peut qu'encourager des débats qu'elle espère engagés et respectueux.

Début 2026 sera aussi consacré au renouvellement de nos autorités communales, occasion pour vous toutes et tous d'apporter votre vision, prendre part à la gestion responsable des affaires locales et dessiner l'image de notre commune de demain. C'est non seulement l'occasion de participer à des décisions qui influenceront directement la vie de notre commune et de nos habitantes et habitants, mais aussi une opportunité pour vous de renforcer vos compétences et évoluer personnellement. Gérer une petite commune, c'est toucher à des sujets variés tels que le développement des transports publics, de projets culturels en faveur des aînés ou de la jeunesse, l'aménagement des parcs et des places, le pilotage financier, la mise en œuvre de la transition énergétique et bien d'autres encore. Aujourd'hui, les attentes de notre population ont évolué et sont nombreuses, travaillons ensemble pour y apporter des réponses courageuses et innovantes.

En cette fin d'année, la Municipalité souhaite vous apporter un message rassembleur, à l'image des fenêtres de l'Avent qui s'ouvrent ci et là à travers notre village et qui sont des occasions de rencontre, de partage et d'amitié permettant de serrer les liens. Que les Fêtes de fin d'année vous apportent des moments de joie et de bonheur et une bonne santé, tout comme la nouvelle année qui pointe déjà le bout de son nez.

Nicole Pointet, Syndique

Élections communales 2026

ET SI LA COMMUNE, C'ÉTAIT VOUS ?



plus d'infos sur :
www.pour-ma-commune.ch

POUR
*ma
commune*

PORTEZ-VOUS CANDIDAT-E
AUX ÉLECTIONS COMMUNALES !

Événements à venir

- 06.12.2025 & 07.12.2025 - Marché de Noël des artisans : samedi 6 décembre de 11h00 à 20h00 et dimanche 7 décembre de 10h00 à 17h00.
- 06.12.2025 - St-Nicolas : à 16h30 dans la cour de l'école, Cortège avec le Saint Nicolas dans le village suivi par un moment de partage et de bricolage à la Salle polyvalente. Vin chaud et thé offerts par la SDJ. Soupe à la courge de l'Hôtel du Léman.
- 12.12.2025 & 13.12.2025 : FSG Chardonne-Jongny, soirées de gymnastique à la Salle polyvalente de Jongny
- 16.12.2025 - Soirée de Noël : de 18h00 à 19h00, les enseignants et la SDJ vous invitent à un moment de convivialité autour d'un verre de vin chaud ou d'un thé hivernal offerts par la SDJ. Apportez vos spécialités sucrées ou salées à partager et de 19h à 20h00, chants de Noël à la Salle polyvalente.
- 26.03.2026 : Assemblée Générale SDJ.



Conseil Communal

Dans sa séance du 8 octobre 2025, le Conseil a :

- ✓ adopté le préavis municipal n°07/2025 relatif à l'adoption du volet stratégique dans sa version du 19 juin 2025 du Plan directeur intercommunal des zones d'activités Rivelac;
(adopté à l'unanimité / 1 abstention)
- ✓ adopté le préavis municipal n°11/2025 relatif à l'adoption du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré;
(28 oui / 2 non / 3 abstentions)
- ✓ refusé le préavis municipal n°14/2025 relatif à l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2026.
(13 oui / 14 non / 2 abstentions)

Dans sa séance du 19 novembre 2025, le Conseil a :

- ✓ adopté le préavis municipal n°12/2025 relatif à une demande de crédit pour la participation financière à la rénovation de la flèche et la réparation des dégâts d'eau du Temple de Chardonne;
(18 oui / 8 non / 14 abstentions)
- ✓ adopté le préavis municipal n°19/2025 relatif à une demande d'augmentation du plafond en matière d'endettement net en cours de la législature à hauteur de CHF 18'000'000;
(31 oui / 8 non / 1 abstention)
- ✓ adopté le préavis municipal n°13/2025 relatif à une demande de crédit pour la construction d'un bâtiment pré et parascolaire et sollicité l'organisation d'un référendum spontané.
(28 oui / 10 non / 3 abstentions)

Recensement des chiens 2026

La Municipalité invite les propriétaires et gardiens de chiens domiciliés dans la Commune à annoncer à l'Office de la population les chiens achetés ou reçus en 2025, nés en 2025 et restés en leur possession, décédés vendus ou donnés en 2025 ou qui n'ont pas encore été annoncés d'ici au 13 février 2026.

Tout détenteur de chien ou gardien dont le chien n'aura pas été déclaré dans le délai ci-dessus sera inscrit d'office et passible de pénalité dans la compétence préfectorale.

Déneiger son véhicule : un geste simple pour la sécurité

En hiver, les automobilistes suisses sont souvent confrontés à la neige qui recouvre routes et véhicules. Par manque de temps, beaucoup se contentent de dégager rapidement leur pare-brise avant de partir, sans nettoyer le reste du véhicule. Ce geste, en apparence anodin, constitue pourtant un réel danger. Le Touring Club Suisse (TCS) rappelle qu'un véhicule mal déneigé peut compromettre la sécurité de tous : la neige laissée sur le toit ou les vitres peut réduire la visibilité du conducteur, voire se détacher en roulant et gêner les autres usagers, provoquant ainsi des accidents.

La loi suisse est claire à ce sujet. Selon l'article 29 de la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR) et l'Ordonnance sur la circulation routière (OCR), les plaques, les vitres, les rétroviseurs et les dispositifs d'éclairage doivent toujours être propres et visibles. Circuler avec un véhicule recouvert de neige ou de glace constitue donc une infraction passible d'amende, et les contrôles policiers sont fréquents durant la saison hivernale.

Pour éviter ces risques, le TCS recommande quelques gestes simples : utiliser une brosse douce et un grattoir à glace pour enlever la neige et le givre, dégager le toit, le capot, le coffre et les vitres, et éventuellement se munir d'une housse de protection ou d'un produit dégivrant pour gagner du temps. Ces quelques minutes de préparation garantissent une visibilité optimale et une conduite plus sûre.

Au-delà de la contrainte, déneiger entièrement sa voiture est avant tout un acte de responsabilité et de respect envers les autres. En assurant une bonne visibilité et des phares dégagés, le conducteur augmente sa propre sécurité et celle des autres usagers. En hiver comme tout au long de l'année, la règle essentielle reste la même : bien voir et être vu pour circuler en toute sécurité.

Informations hivernales 2025/2026

Nous nous permettons de vous rappeler que les conditions normales de circulation ne peuvent être maintenues en permanence en cas de neige et de verglas.

Il appartient donc à chacun d'adapter sa conduite aux conditions constatées ou présumées de l'état de la route et d'équiper son véhicule en accord avec les règles de sécurité.

Les piétons, chaussés de manière adéquate, resteront très attentifs à la circulation. La Commune déblaie en premier lieu les axes principaux et ensuite les chemins secondaires.

Les trottoirs sont nettoyés au fur et à mesure des possibilités.

Pour les chemins privés, il convient de faire appel à un paysagiste ou à une entreprise de génie civil, qui possède en général des véhicules de déneigement.

Concernant les propriétaires privés, la réglementation en vigueur précise ceci :

Art. 23 du Règlement communal d'affectation et des constructions :

"Les voies privées dans la zone à bâtir doivent être régulièrement entretenues, nettoyées

et praticables en tout temps : ces travaux sont à la charge des propriétaires des bâtiments riverains."

Art. 48 de la Loi sur les routes :

"Le propriétaire d'un fonds riverain d'une route est tenu de recevoir la neige rejetée sur celui-ci à l'occasion du service hivernal."

Art. 5 du Règlement d'application de la Loi sur les routes, alinéas 2 et 3 : "Lors du déblaïement des routes, l'État ou les Communes ne sont pas tenus de procéder à l'enlèvement des amas de neige accumulés devant les entrées, les places de parc et autres aménagements des propriétaires privés. Les riverains sont tenus de prendre toute mesure utile pour éviter la formation de glaçons menaçant la sécurité des usagers de la route et des trottoirs."

Parcage

Chaque année, dès les premières neiges, il est constaté que des véhicules sont souvent mal stationnés, ce qui cause de nombreuses difficultés aux chauffeurs des véhicules de déblaiement. Il est donc important de rappeler les directives suivantes :

- Les véhicules ne doivent pas être parqués sur les trottoirs, sauf aux endroits prévus à cet effet. Dans tous les cas, un espace de 1,50 mètre doit être disponible pour les piétons,
- Les véhicules parqués en bordure de chemins ou de routes doivent être enlevés chaque jour, tout comme ceux stationnés sur le trottoir de routes cantonales, afin de permettre le déblaiement de la neige.
- Le passage des engins de déneigement ainsi que des services d'urgence (ambulances, véhicules du feu, police) doit être garanti.
- Il est donc interdit de stationner dans les carrefours ou en bordure de chaussée. Dans tous les cas, il est impératif de récupérer son véhicule dès le lendemain matin. L'inobservation de ces directives justifiera le recours à Police Riviera, voire à l'enlèvement du véhicule aux frais de son propriétaire.



Fondation Pro-xy

Notre mission : améliorer la qualité de vie des seniors à domicile tout en accompagnant leurs proches aidants. Chaque jour, de nombreuses personnes soutiennent un parent ou un proche fragilisé. La Fondation Pro-XY intervient directement à domicile en proposant des services de relais, de conseil et d'accompagnement.

Cette présence contribue à préserver l'équilibre du quotidien, permettant aux proches aidants de bénéficier de temps de répit tout en veillant au bien-être de leurs proches.

Action de proximité, flexible et humaine, elle s'inscrit dans une démarche de solidarité et de partage, favorisant des relations harmonieuses et une société plus responsable et inclusive.

Pour en savoir plus sur les prestations et comment bénéficier de ce soutien, prenez contact avec :

Région Riviera
Marylin Volery
079 739 57 83
riviera@pro-xy.ch

Et rendez-vous sur le site internet de la Fondation Pro-XY : www.pro-xy.ch



Contre les violences à l'égard des femmes

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun Svizra

Departement Federal de l'intérieur DFI
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BEFG

**IL ÉLÈVE
LA VOIX.
TU BAISSES
LES YEUX.**

LA VIOLENCE COMMENCE AUSSI COMME ÇA.



sans-violence.ch
TROUVE DE L'AIDE OU DES CONSEILS.

Ma (future) retraite, y-a-t-il un pilote dans l'avion Programme des formations 2026



Réussir sa retraite, ça se prépare !

L'Association régionale de la Riviera pour la Préparation à la Retraite (ARPR) organise depuis plus de 40 ans des cours de préparation à la retraite pour aborder plus sereinement cette nouvelle étape de la vie.

Différents parcours de formation adaptés à l'âge, à la situation et aux besoins des participants sont proposés.

Tarifs préférentiels pour les résidents de la Riviera.

Plus d'informations sur www.arpr.ch | 076 426 60 07 | info@arpr.ch

Ma (future) retraite, y a-t-il un pilote dans l'avion ?!

Trouvez la réponse avec nos formations !



VMCV- Nouveautés 2026



Jongny Solidaire



Jongny Solidaire participe aux Fenêtres de l'Avent le 12 décembre prochain à notre local « Espace Solidaire » au rez du bâtiment communal à 18h30. Nous nous réjouissons de vous y accueillir.

Parmi nos activités :

De semaine en semaine des occasions de rencontre (café et jeux le mardi, rencontres mensuelles du groupe habitants (GH) suivies d'un repas canadien, balades régulières, sorties en commun) réunissent des séniors de Jongny et environ ; et bientôt vous peut-être ?

Dans nos projets : nous participerons au Marché de Noël les 6 et 7 décembre ; le 17 décembre aura lieu notre 4^{ème} Table ouverte, repas convivial mensuel ouvert à toutes et tous sur inscription (CHF 15.00). Ce moment gourmand permet à 15 personnes de goûter à la cuisine d'Anna Tagliaferri et son équipe. Renseignement et inscription : 079 643 12 70 / Anna Tagliaferri.

Pour 2026 nous avons le projet d'organiser en début d'année un loto à l'Espace solidaire gratuit pour nos membres, des ateliers informatiques en janvier et février, assistés par des élèves de 10 et 11^{ème} de l'EPS Corsier, d'ouvrir l'Espace solidaire à d'autres activités tels les échecs, un club de lecture thématique (pourquoi pas autour de la BD), etc. Nous sommes ouverts à toutes activités que vous pourriez proposer et partager en nous rejoignant.

Et parmi les activités estivales, de mai à octobre chaque deux semaines, 10 à 12 de nos membres ont profité du boulodrome de l'Hôtel du Léman pour des parties de pétanque enjouées, nous avons clos cette saison par une brisolée à notre local le 23 octobre contraint par une météo à ne pas mettre un cochonnet dehors. En juillet et août, deux repas, le premier en Reule et le second à l'Espace solidaire, ont réunis respectivement 30 et 15 membres enchantés de ces dégustations et moments d'échanges.

Activités rendues possibles ou favorisées grâce au nouveau local, l'Espace solidaire, aménagé par les autorités communales qui nous ont remis la clé en mai et à qui nous exprimons notre profonde gratitude.

Contact : info@jongnysolidaire.ch



Credit photos : Jongny Solidaire

Retour en images

Sortie des aînés - 09.10.25

Visites du Musée Olympique & du Parlement vaudois



Le jeudi 9 octobre 2025, les aînés de Jongny se sont retrouvés pour leur traditionnelle sortie annuelle, placée sous le signe de la découverte et de la convivialité. La journée a débuté par une visite guidée du Musée olympique à Lausanne, où chacun a pu revivre les grands moments du sport et admirer de fascinants objets liés à l'histoire des Jeux.

À la buvette du Grand Conseil, le groupe a partagé un agréable repas dans une ambiance chaleureuse. L'après-midi s'est poursuivie par la visite du Parlement vaudois, récemment rénové, offrant à tous un aperçu intéressant du fonctionnement de nos institutions cantonales.

Cette belle journée, marquée par les échanges et la bonne humeur, restera un souvenir apprécié par l'ensemble des participants. Rendez-vous en 2026 !

Prochaine parution du Jongny Flash : fin mars. Pour toute proposition d'article, merci d'envoyer un email à infos@jongny.ch avant le 06.03.2026